

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 02/05/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/05/19
Affichage le : 29/05/19
Transmission préfecture le : 27/05/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190524-lmc1107451-DE-1-1
Du : 27/05/19
Délibération exécutoire le : 29/05/19

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mai 2019

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE VEHICULES
DU PARC AUTOMOBILE DEPARTEMENTAL**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CLARISSE DEMONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la liste des véhicules et engins proposés à la vente annexée à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Considérant que dans le cadre du renouvellement du parc automobile du Département, il convient de proposer à la vente les anciens véhicules de ce dernier,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la vente aux enchères publiques de 303 véhicules utilitaires, de tourisme et véhicules de type engins lourds et matériels conformément à l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant global minimum estimé à 357 900 €.

Dit que les frais liés à l'organisation de la vente aux enchères (transport et préparation des véhicules, estimation, contrôle technique, publicité et déroulement de la vente) seront imputés forfaitairement par véhicules lié aux frais de vente de l'acheteur.

Dit que le produit résultant de la vente sera imputé sur le chapitre 77, article 775 du budget

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mai 2019

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE DEPARTEMENTAL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (29) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Pierre Bédier, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (13) : Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Joséphine Kollmannsberger, Guy Muller, Laurent Richard, Elodie Sornay, Pauline Winocour-Lefevre.